

# Les essentiels <sup>7</sup> des rencontres

Synthèse n°02 Sept. 2019



## Rencontre des conseillers citoyens des Bouches-du-Rhône

Synthèse de la journée départementale

02 mars 2019 à Marseille

## Rencontre en bref... et en images



**Public :**  
120 participants (conseillers citoyens, délégués du préfet, représentants des collectivités)

- Thèmes :**
- L'animation des conseils citoyens
  - Les relations avec les institutions
  - Le lien au territoire



## Contexte de la journée

**120** conseillers citoyens des Bouches-du-Rhône ont répondu présent à l'invitation de la Préfète Déléguée à l'Égalité des Chances de participer à une rencontre d'échanges et d'interconnaissance, la première à cette échelle dans le département. Arlette Fructus, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et de l'Habitat pour la Métropole Aix-Marseille-Provence était à ses côtés pour entendre et échanger avec les conseillers citoyens.

Organisée en deux temps, la rencontre a permis en matinée aux conseillers citoyens et institutions présentes de bénéficier, et c'était une première nationale, de la restitution du rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens », demandé le 21 mars 2017 par le Gouvernement à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), instance indépendante et neutre. L'occasion d'échanger autour des 10 préconisations qu'il contient, tout autant que de confronter les résultats de l'enquête à la diversité des situations vécues localement par les conseillers citoyens, voire de permettre de formuler des préconisations locales.

Dans un deuxième temps, l'après-midi, les conseillers citoyens se sont regroupés en ateliers de travail, dont les thèmes avaient été identifiés en amont de la rencontre via un questionnaire à remplir par conseil citoyen lors des inscriptions. Ces ateliers visaient à permettre aux conseillers citoyens d'échanger sur les problématiques locales et les actions entreprises.

L'ensemble de ces échanges servira de base à l'organisation d'une prochaine rencontre, le 5 octobre 2019 à Martigues dans l'objectif de formuler collectivement des préconisations à soumettre aux institutions locales et nationale.

Depuis, une instruction aux Préfets du 31 juillet 2019 est venue rappeler l'importance pour le Gouvernement de soutenir le développement des conseils citoyens.

Ces temps de rencontre sont toujours appréciés pour la capacité à offrir un espace de partage et de confrontation des réalités vécues par chacun des conseils citoyens. Ils permettent de cibler des différences propres au fonctionnement des territoires (ville, quartier, EPCI). Ils permettent surtout de s'inspirer les uns les autres, de se donner quelques conseils pour permettre, chacun à son niveau, de « faire bouger les lignes ».

L'idée de cette synthèse est de restituer les éléments centraux des échanges autour de 5 thèmes principaux : le cadre d'action des conseils citoyens et des conseillers citoyens, leur ancrage local, les liens entretenus avec les institutions, les problématiques en matière de logement et de cadre de vie, la logique de fédération des conseils citoyens.

Bonne lecture.

« [...] la rencontre a permis en matinée aux conseillers citoyens et institutions présentes de bénéficier, et c'était une première nationale, de la restitution du rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens », demandé le 21 mars 2017 par le Gouvernement à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) [...] »

## Focus

### Le cadre d'action des conseils citoyens et des conseillers citoyens et leur réelle reconnaissance (individuelle et collective) : LE sujet majeur des échanges de la journée

L'intervention de la CNDP et les échanges dans la salle, poursuivis en ateliers, pointent clairement LA difficulté pour les conseils citoyens : celle du cadre d'action, tant en termes de moyens alloués<sup>1</sup> qu'en matière de reconnaissance réelle par les acteurs du contrat de ville dans une logique de co-construction (et quasi naturellement de co-décision) et plus largement de l'ensemble des acteurs ayant un impact sur la vie du quartier et du territoire (politiques publiques de « droit commun »).

Ainsi, si un cadre est défini dans la loi et précisé par des décrets et circulaires, on constate une mise en œuvre effective et concrète différenciée selon les territoires, notamment en lien avec le cadre local d'application, celui des collectivités et des élus à qui la mise en œuvre a été confiée.

A ce titre, les différentes interventions, tout au long de la journée, font apparaître une variété de cas de figure selon lesquels les collectivités, au premier rang desquelles les municipalités, soutiennent effectivement la mise en place et le fonctionnement des conseils citoyens aux côtés de l'État (facilitations logistique, ateliers de travail, relation efficace). Et où, pour d'autres, les relations avec les collectivités, et notamment les élus, sont complexes.

Elles sont complexes à plusieurs titres : les conseils citoyens peuvent ne pas être reconnus dans la gouvernance des contrats de ville et notamment dans la « co-construction ». Plus particulièrement, la question de la place des conseils citoyens dans la mise en œuvre des Programmes



de Renouvellement Urbain est réellement mise en débat (« *on arrive une fois que tout est ficelé* »). Aussi, leur organisation peut ne pas être facilitée. La question des locaux est ainsi prégnante dans les débats. Souvent, les conseils citoyens sont « dépendants » d'une structure pour une salle de réunion, sont soumis à des créneaux contraints et ne peuvent y stocker quoi que ce soit. Enfin, la mise en relation avec les institutions, ou acteurs des territoires n'est pas réalisée ou pas soutenue et les conseillers citoyens ont rarement de réponses à leurs interpellations (au premier rang desquels les bailleurs et les services de l'État du type Éducation Nationale). Un de participants résume ainsi les constats : « *nous sommes des SDF institutionnels* ». Notons que malgré ces difficultés, le travail des équipes politique de la ville et des délégués du Préfet est salué à bien des égards.

Au-delà de ce problème de manque de reconnaissance, les conseils citoyens insistent sur le sentiment d'inutilité interne et externe (regard des autres habitants). Une des conséquences est la démobilisation des membres en interne et l'essoufflement de la dynamique. « *On ne peut rien faire contre la démobilisation, participer c'est un droit, la non-participation aussi, la seule chose à faire est de donner du sens à cette participation* ».

Des propositions très concrètes ont d'ores et déjà été exprimées, faisant écho pour certaines au rapport de la CNDP, empruntées d'une traduction locale :

- Une proposition plus philosophique consiste à accepter de reconnaître la participation des conseils citoyens comme un **acte politique**, bien que souvent apolitique ou non partisan.
- Se doter d'un **statut d'Autorité Administrative Indépendante** facilitant les modes d'organisation (pas associations) et d'interpellation
- Être associé **dès le début des projets**, notamment dans le cadre des PRU, et dépasser la logique de consultation au profit d'une réelle « **co-construction** »
- Être en mesure de **mobiliser les institutions**, à minima avoir des retours, au mieux que notre parole soit prise en compte
- Bénéficier d'un recours à une **véritable expertise** en fonction des sujets de travail (urbaniste, avocats, etc)
- A l'image des Comités d'Intérêt de Quartiers (CIQ), **se fédérer** pour avoir plus de poids
- **Simplifier** la lourdeur administrative et notamment le fonctionnement de la politique de la ville : « *nous n'avons pas les mêmes rythmes, mais nos problèmes sont réels !* »
- Une proposition plus pragmatique consiste à créer un **vrai statut** des conseillers citoyens dans les rapports aux institutions (nécessitant une réelle prise en compte des demandes des conseillers citoyens) mais aussi dans la relation aux employeurs (mettre en pratique la loi égalité et citoyenneté vis-à-vis des employeurs).
- Reconnaissance des acquis de l'investissement dans un conseil citoyen, dans les Contrats de Ville, dans les relations avec Pôle emploi et notamment dans les droits à la formation.

<sup>2</sup> Locaux, aide logistique à l'image de la mise en place d'un mode de garde pour les enfants, notamment pour faciliter la participation des femmes, ou encore de la prise en charge des frais de transports, budget de fonctionnement

## Pour aller plus loin

Bien que thématiques, les ateliers ont permis d'aborder l'ensemble des sujets. En voici donc une retranscription croisée et transversale mettant en avant les difficultés vécues au niveau départemental, tout autant que l'identification d'expériences positives et des conditions de mises en œuvre au niveau local.

### Les relations aux réseaux d'acteurs et de participation : un enjeu d'ancrage local.

« Trouver sa place », la « bonne place », tant dans les réseaux d'acteurs locaux existant que dans la relation aux acteurs institutionnels demeure une préoccupation, voire une problématique encore présente dans le fonctionnement et les actions portées par les conseils citoyens. Agir en articulation avec les autres acteurs locaux (CIQ, conseil de quartier, collectif de parents d'élèves, etc) ne va pas nécessairement de soi. Peur du doublon, manque de reconnaissance, voire défiance, parfois réciproque, manque de connaissance tout simplement, sont autant de raisons invoquées pour illustrer cette difficulté d'ancrage dans le fonctionnement local. Pourtant les enjeux de collaboration sont ciblés pour permettre de « croiser les regards et affiner les diagnostics communs que les conseils citoyens peuvent faire remonter aux instances, tout autant que pour échanger des informations

et co-construire ensemble des actions ».

Pour autant, il ne faut pas oublier que les conseils citoyens sont composés en partie d'acteurs locaux (qui représentent pour certains conseils citoyens une majorité) et qu'ils peuvent jouer un rôle dans leur capacité à nouer des liens avec les territoires. Dès lors que cette expertise du territoire et des rouages de la politique de la ville est mobilisée, cela contribue en partie à un meilleur ancrage du conseil citoyen dans son territoire.

À Vitrolles, le centre social et les associations jouent un rôle essentiel pour mettre en lien le conseil citoyen au territoire. Ainsi, un projet est en cours avec un collectif autour des questions de santé en vue d'installer une maison de santé. A Marseille, le conseil citoyen du 1/6 a noué des relations fortes avec le collectif du 5 novembre ou encore l'association « un centre-ville pour tous », pour se saisir de la question du logement, notamment après les effondrements de la rue d'Aubagne. Aussi, les associations de locataires sont identifiées comme des partenaires à part entière sur une majorité de territoires, avec qui il est nécessaire de resserrer les liens.

Aussi, une animation territoriale des espaces de participation contribue à la création de liens informels (relation périodique) parfois jusqu'à l'éclosion de liens formels. A Marseille, l'Université du Citoyen qui agit dans le cadre de la formation des conseils citoyens et qui mène une action d'animation des collectifs de parents d'élèves a

permis le rapprochement des deux collectifs.

Un enjeu de communication est identifié afin de mieux informer les acteurs locaux de l'existence du conseil citoyen et de son rôle. C'est aussi le rôle des équipes politiques de la ville (collectivités et État) que de favoriser et renforcer ces liens, ne seraient-ce qu'avec les associations financées dans le cadre du contrat de ville. Des réunions communes pourraient ainsi être organisées et des sous-groupes thématiques permettraient de mieux cibler des axes en commun, voire de se concentrer sur ce qui est moins couvert sur le territoire, pour agir en complémentarité.

« « Trouver sa place », la « bonne place », tant dans les réseaux d'acteurs locaux existant que dans la relation aux acteurs institutionnels demeure une préoccupation, voire une problématique encore présente dans le fonctionnement et les actions portées par les conseils citoyens. »



> L'après-midi a laissé place à des petits groupes thématiques



## Sécurité, transports... Une relation aux acteurs institutionnels quasi inexistante et des inter- pellations qui sonnent creux

Forme de triptyque, la participation dans le cadre des conseils citoyens s'inscrit aussi dans la construction d'une **relation aux représentants institutionnels**, à une échelle généralement micro locale, mais pouvant appeler une interpellation d'une organisation structurelle plus large. Ainsi, le conseil citoyen a pour rôle de solliciter, d'interpeller au sujet de problématiques du quotidien.

L'interpellation des acteurs « de droit commun » est une pratique aujourd'hui intégrée au fonctionnement d'une grande majorité des conseils citoyens. Les formes sont diverses bien que le courrier demeure l'outil privilégié. Si les acteurs sont interpellés localement, on perçoit dans le récit des conseils citoyens, des similitudes à l'échelle départementale. En réalité, c'est rarement la politique de la ville stricto sensu qui est interpellée mais des acteurs ou des politiques publiques thématiques. La question des écoles, de l'éducation nationale et des stages de troisième sont des sujets récurrents tout comme le logement, le maintien des services publics de proximité, le cadre de vie, la sécurité et les transports, le manque d'équipements publics (piscine, gymnase stade) ou leur entretien...

Quelques illustrations : les conseillers citoyens présents ont pu témoigner d'actions mises en place en vue d'interpeller les acteurs face aux problématiques vécues ou relayées.

A **Marseille**, plusieurs actions ont été réalisées à destination de la RTM, de la CAF et de l'Education Nationale (stage de 3ème, mixité dans les écoles).

Le courrier demeure le moyen privilégié notamment en cas d'interlocuteur non identifié. Si un accusé de réception est envoyé de manière quasi systématique, les retours opérationnels sont peu efficaces. Il arrive même que des sollicitations restent lettres mortes. Dans le meilleur des cas, des réponses sont apportées bien que jugées trop partielles à l'image d'une borne CAF implantée dans le quartier mais qui pose le problème de son utilisation (numérique).

Un autre moyen utilisé par les conseils citoyens : la mise en relation directe, comme par exemple avec les établissements scolaires, implantés au cœur ou en proximité des quartiers, via des directions identifiées. Ou à l'échelle des communes, en sollicitation directe du Maire ou de l'élu de quartier (généralement dans des échelles de proximité possible). Si sur certains territoires, les initiatives aboutissent ou en tout cas impulsent un début d'action, force est de constater que le « droit commun » est difficilement mobilisable.

Au-delà de la lenteur des retours lorsqu'il y en a, ou du manque de retour, cela questionne très clairement les modalités de l'interpellation : qui interpeller et comment ? En outre, cela renvoie, en même temps que la préservation du principe d'autonomie du conseil citoyen, au nécessaire relais et appui que constituent les équipes politiques de la ville et les élus mais aussi de l'État, en lien avec la circulaire rappelant la possibilité pour les conseils citoyens d'interpeller l'État en cas de blocage. Cela peut d'ailleurs fonctionner (exemple cité à Marseille).

« [...] la participation dans le cadre des conseils citoyens s'inscrit aussi dans la construction d'une relation aux représentants institutionnels, à une échelle généralement micro locale, mais pouvant appeler une interpellation d'une organisation structurelle plus large. »



> À gauche :  
la photo de groupe  
dans les escaliers  
de la préfecture

> À droite :  
Portraits de  
3 conseillères  
citoyennes



## Le logement et le cadre de vie : des sujets majeurs du quotidien des habitants des quartiers prioritaires

Unaniment évoqués dans chacun des ateliers et en plénière, le logement et le cadre de vie sont sans aucun doute au cœur des préoccupations de chacun des conseils citoyens concernés ou non par un Projet de Renouvellement Urbain ou par une Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

C'est d'ailleurs sur la **thématique du cadre de vie** que des actions sont développées dans le cadre du Fond de Participation des Habitants par exemple.

Plus largement, il s'agit de **relations complexes avec les bailleurs**, d'une absence de dialogue et de la rupture de la proximité face aux constats suivants : processus d'attribution et de mutation bloqué, insalubrité, dégradations du cadre de vie, gestion des déchets.

Les Programmes de Rénovation Urbaine semblent également être l'objet de tensions fortes, avec notamment le sentiment d'une absence de concertation, niveau minimal du partenariat et l'absence réelle d'une volonté de co-construction.

A travers la question du logement et du cadre de vie, c'est également la **question de la sécurité** qui est posée et celle de la quiétude à vivre dans un

environnement serein. Un sentiment d'abandon est largement exprimé.

Aussi, la question de la **Taxe Foncière sur le Propriété Bâtie** et notamment de son utilisation est soulevée sur certains territoires, notamment un manque de lisibilité et de visibilité concrète de son utilisation.

### Des pistes d'actions vers une meilleure reconnaissance et pour permettre aux conseils citoyens de « mieux avancer »

- Parmi celles-ci, l'idée de **mutualiser, de se fédérer** autour de sujets communs ou autour d'une structure commune de représentation, à l'échelle d'un territoire, d'enjeux à l'image des 3 conseils citoyens du Grand Centre-ville de Marseille, à l'image d'une ville, d'un conseil de territoire, ou d'une agglomération, voire d'un département.

Une des premières actions communes portées à l'échelle du département pourrait être d'écrire collectivement à la Région, en faveur de son retour dans les contrats de ville.

- Pour peser, voire renverser les non-réponses face aux interpellations, les conseils citoyens devraient pouvoir **avoir recours**, non pas à de l'aide, mais à une **véritable expertise thématique** (avocat, urbaniste) budgétée, comme le propose la loi, pour les accompagner. « *Il ne faut pas oublier que nous sommes des bénévoles,*

*nous n'avons parfois pas la compétence et le temps de creuser les dossiers pour faire valoir, en connaissance de cause, nos besoins, nos idées et nos droits.* » Ainsi, il pourrait aussi être envisagé que cette expertise, déjà présente dans les services des collectivités et de l'Etat, puisse être mise à disposition des conseils citoyens.

- L'identification de **référénts par thématique** pour pouvoir transmettre « la demande à la bonne personne »

- Il faut également **articuler les conseils citoyens** avec ce qui existe déjà à l'échelle des territoires (cf. point 1)

- Enfin, **le lien avec les habitants** doit être encore renforcé. Cela passe par le travail d'enquête déjà mené sur des territoires mais aussi par le renouvellement de formes de « saisine des conseillers citoyens par des habitants » pour émettre un avis auprès des institutions.

« Pour peser, voire renverser les non-réponses face aux interpellations, les conseils citoyens devraient pouvoir avoir recours, [...] à une véritable expertise thématique budgétée, comme le propose la loi, pour les accompagner. »





# CITÉ RESSOURCES

CENTRE DE RESSOURCES POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE - PACA



Directeur de publication : Mustapha BERRA  
Rédaction : Pauline DZIKOWSKI

**CITÉ RESSOURCES**  
*Centre de ressources politique de la Ville PACA*  
18, Boulevard Camille Flammarion  
13001 Marseille  
04 96 11 50 41/ [contact@crpv-paca.org](mailto:contact@crpv-paca.org)  
[www.cite-ressources.com](http://www.cite-ressources.com)